



**COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER**

**DECISION 2025-02 DU MAIRE**

Objet : Réfection couverture salle intercommunale

**Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier**

DEPARTEMENT  
DE SEINE-MARITIME  
-----  
Arrondissement LE HAVRE  
-----  
Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de reprise de la couverture de la salle intercommunale endommagée suite à la tempête,

Considérant le devis de l'entreprise « AT FACADES » pour un montant total de 4 514.44€ HT soit 5 417.33€ TTC.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1<sup>er</sup> : Accord sur le devis de l'entreprise « AT FACADES » pour un montant total de 4 514.44€ HT soit 5 417.33€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 13 Janvier 2025

Le Maire  
Gérard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250113-202502-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025